

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/203/Add.1
17 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE M. ROGER S. CLARK DE LA LIGUE INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Additif

THE INTERNATIONAL LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS
236, East 46th Street, 5th Floor
New York, NY 10017

Le 16 décembre 1982

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017

Monsieur le Président,

A la séance d'aujourd'hui, j'ai mentionné le texte du bulletin de vote officiel utilisé pour le plébiscite aux Palaos et que je venais de recevoir 1/. Je vous transmets photocopie de ce bulletin et vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil (voir annexe).

Veillez agréer, Monsieur le Président, ...

(Signé) Roger S. CLARK
Membre du Conseil d'administration

1/ Voir T/PV.1541.

Annexe

BULLETIN OFFICIEL

PLEBISCITE SUR L'ACCORD DE LIBRE ASSOCIATION

11 JANVIER 1983

REPUBLIQUE DES PALAOS

METTRE UN SIGNE DANS LA CASE INDIQUANT LA REPONSE QUE VOUS AUREZ CHOISIE DE DONNER AUX DEUX QUESTIONS POSEES DANS LA PROPOSITION UN ET A LA QUESTION POSEE DANS LA PROPOSITION DEUX. IL DOIT ETRE REPONDU AUX DEUX QUESTIONS (A) ET (B) POSEES DANS LA PROPOSITION UN.

PROPOSITION UN

L'ACCORD SERA APPROUVE A LA MAJORITE DES VOIX

A) Approuvez-vous la formule de libre association énoncée dans l'Accord de libre association?

OUI

NON

AVANT QUE L'ACCORD NE PUISSE ENTRER EN VIGUEUR LA SECTION 314 MENTIONNEE DANS LA QUESTION (B) CI-APRES DOIT EGALEMENT ETRE APPROUVEE PAR SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 p. 100 AU MOINS) DES VOIX.

B) Approuvez-vous l'accord figurant à la section 314 de l'accord de libre association aux termes duquel les Etats-Unis devront respecter certaines restrictions et conditions concernant les matières radioactives, chimiques et biologiques?

OUI

NON

PROPOSITION DEUX

EN METTANT UN SIGNE DANS L'UNE DES CASES CI-DESSOUS, VOUS POUVEZ INDIQUER A VOTRE GOUVERNEMENT LE STATUT POLITIQUE A NEGOCIER ET A ARRETER D'UN COMMUN ACCORD PAR LES PALAOS ET LES ETATS-UNIS QUI AURAIT VOTRE PREFERENCE, DANS LE CAS OU LA LIBRE ASSOCIATION SERAIT REJETEE.

Un lien avec les Etats-Unis plus étroit qu'une association libre.

L'indépendance
